



CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-SPL-2018-08

Références :

Numéro du contrat de prêt : LBP-00004645

Date d'émission des conditions particulières : 24/09/2018

Prêteur : LA BANQUE POSTALE

société anonyme au capital de 4 046 407 595 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 421 100 645, ayant son siège social au 115 rue de Sèvres, 75 275 Paris Cedex 06, représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet, ci-après le "Prêteur".

Emprunteur : HALPADES SOCIETE ANONYME D'HLM

société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 6 Avenue de Chambéry, 74000 ANNECY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Annecy sous le numéro 325 720 258, représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet, ci-après l'"Emprunteur".

Garant : DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Château des Ducs de Savoie
Place du Château
BP 1802
73018 CHAMBERY CEDEX
SIREN n° 227 300 019
Représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet,

Garant : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAMBERY METROPOLE CŒUR DES BAUGES

106 allée des Blachères
73026 CHAMBERY CEDEX
SIREN n° 200 069 110
Représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet,

Ci-après dénommées indifféremment et sans solidarité entre eux « le Garant »

MONTANT, DURÉE ET OBJET DU CONTRAT DE PRÊT

- Montant du prêt : 197 248,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : Du 20/02/2019 au 01/05/2059, soit 40 ans et 3 mois
- Objet du contrat de prêt : Financement de l'acquisition de 3 logements locatifs sociaux à Saint Alban (73) destinés à faire l'objet de contrats de location sous conditions de ressources
- Nature : PLS régi par les articles R.331-17 à R.331-21 et R.372-20 à R.372-24 du Code de la construction et de l'habitation.

A

TRANCHE OBLIGATOIRE SUR INDEX LIVRET A DU 20/02/2019 AU 01/05/2059

- **Date de versement du prêt** : Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 20/02/2019, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date.
- **Durée d'amortissement** : 40 ans, soit 160 échéances d'amortissement.
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : LIVRET A Préfixé + Marge 1,11% soit 1,86% révisable en fonction de la variation de l'index Livret A
 Date de constatation de l'index Livret A : Taux en vigueur avant chaque début de période d'intérêts.
 Révision de l'index Livret A : A compter de la signature du contrat et pendant toute la durée du prêt, à chaque variation de l'index Livret A, le taux d'intérêt actuariel annuel du prêt sera révisé de la différence, positive ou négative, constatée entre le taux de rémunération de l'index Livret A en vigueur à la date de révision et celui en vigueur à la date de la signature du contrat.
 Quel que soit le niveau constaté de l'index Livret A, le taux d'intérêt actuariel annuel effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index Livret A négatif, celui-ci sera considéré comme étant égal à zéro et l'emprunteur restera au minimum redevable de la marge.
 La révision prendra effet à la période d'intérêts postérieure à celle de la révision de l'index Livret A.
- **Base de calcul des intérêts** : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- **Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement** : Périodicité trimestrielle
 Date de première échéance : 01/08/2019
 Jour de l'échéance : 1^{er} d'un mois
- **Mode d'amortissement** : Progressif
 Taux annuel de progression 1,86 %
- **Remboursement anticipé** : Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité.
 Préavis : 35 jours ouvrés
 Indemnité : (i) Indemnité dégressive de 0,80 %.
 (ii) Indemnité forfaitaire de 7,00 % en cas de :
 - défaut de paiement d'une somme quelconque devenue exigible au titre du contrat de prêt ;
 - non affectation des fonds empruntés conformément à l'objet du contrat de prêt ;
 - non-respect des dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux définies par les articles R 331-17 à R 331-21 et R 372-20 à R 372-24 du Code de la construction et de l'habitation
 - inexécution, non-respect, résiliation ou annulation pour quelque motif que ce soit du contrat de prêt ;

A

(iii) Aucune indemnité n'est due si le remboursement anticipé est provoqué par la cession ou la destruction du bien financé par le prêt.

- Intérêts de retard : 6%

GARANTIES

- Cautiion : Cautionnement à hauteur de 50,00 % avec renonciation au bénéfice de discussion de Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole Cœur des Bauges comprenant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires.

Cautiion Cautionnement à hauteur de 50,00 % avec renonciation au bénéfice de discussion du Département de la Savoie comprenant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires.

- Production des garanties : La production des garanties constitue une condition suspensive à la mise à disposition des fonds. A défaut de production des garanties avant le 20/02/2019, le prêt sera définitivement annulé. En conséquence, le prêteur sera délié de ses obligations et pourra exiger de l'emprunteur le paiement d'une commission de dédit

- Commission de dédit Indemnité forfaitaire

Taux de l'indemnité : 7,00 %

COMMISSIONS

- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du prêt dont 0,03 % reversés à la Caisse des dépôts et consignations
- Commission de non utilisation Néant

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Taux effectif global : 1,85 % l'an
soit un taux de période : 0,463 %, pour une durée de période de 3 mois



Notification

Prêteur	Emprunteur	Garant	Garant
La Banque Postale CPX 215 115 rue de Sèvres 75275- PARIS CEDEX 06	HALPADES SOCIETE ANONYME D'HLM 6 Avenue de Chambéry 74000 ANNECY	DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE Château des Ducs de Savoie Place du Château BP1802 73018 CHAMBERY CEDEX	CA CHAMBERY METROPOLE CŒUR DES BAUGES 106 allée des Blachères 73026 CHAMBERY Cedex
Fax : 08 10 36 88 44	Fax : NC M. Broyer Jean- François Directeur Administratif et Financier Tel : 04.50.88.26.26 jfbroyer@halpades	Fax : NC	Fax : NC

CONDITIONS SUSPENSIVES

L'entrée en vigueur du prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 16/11/2018 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- Une copie certifiée conforme des statuts
- Un extrait K-bis datant de moins de trois mois avant la signature
- Un Relevé d'Identité Bancaire du compte bancaire de l'Emprunteur ouvert dans les livres de La Banque Postale
- La copie de la décision favorable à l'opération financée visée à l'article R 331-3 du Code de la construction et de l'habitation
- Un exemplaire des conditions particulières dûment paraphées, datées et signées par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur
- Une copie certifiée conforme du registre des délibérations de l'organe délibérant autorisant le recours au présent prêt, sauf si cela résulte de dispositions statutaires
- Un extrait certifié conforme du registre des délibérations ayant nommé le signataire du contrat ou l'ayant renouvelé dans ses fonctions
- La copie de la convention prévue aux 3° ou 5° de l'article L 351-2 du Code de la construction et de l'habitation
- Une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du contrat ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes
- Une autorisation de prélèvement SEPA dûment signée

Le déblocage des fonds est conditionné à la production au prêteur au plus tard 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- Copie des éventuelles délégations de signature établissant les pouvoirs des signataires des Cautions
- Délibération exécutoire de garantie d'emprunt de l'organe compétent de chacune des Cautions
- Un exemplaire des conditions particulières dûment paraphées, datées et signées par un représentant qualifié et légalement habilité du Garant



CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-SPL-2018-08

Références :

Numéro du contrat de prêt : LBP-00004644

Date d'émission des conditions particulières : 24/09/2018

Prêteur : LA BANQUE POSTALE

société anonyme au capital de 4 046 407 595 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 421 100 645, ayant son siège social au 115 rue de Sèvres, 75 275 Paris Cedex 06, représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet, ci-après le "Prêteur".

Emprunteur : HALPADES SOCIETE ANONYME D'HLM

société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 6 Avenue de Chambéry, 74000 ANNECY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Annecy sous le numéro 325 720 258, représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet, ci-après l'"Emprunteur".

Garant : DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Château des Ducs de Savoie

Place du Château

BP 1802

73018 CHAMBERY CEDEX

SIREN n° 227 300 019

Représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet,

Garant : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAMBERY METROPOLE CŒUR DES BAUGES

106 allée des Blachères

73026 CHAMBERY CEDEX

SIREN n° 200 069 110

Représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet,

Ci-après dénommées indifféremment et sans solidarité entre eux « le Garant »

MONTANT, DURÉE ET OBJET DU CONTRAT DE PRÊT

- Montant du prêt : 107 791,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : Du 20/02/2019 au 01/05/2069, soit 50 ans et 3 mois
- Objet du contrat de prêt : Financement de l'acquisition de 3 logements locatifs sociaux à Saint Alban (73) destinés à faire l'objet de contrats de location sous conditions de ressources
- Nature : PLS régi par les articles R.331-17 à R.331-21 et R.372-20 à R.372-24 du Code de la construction et de l'habitation.

TRANCHE OBLIGATOIRE SUR INDEX LIVRET A DU 20/02/2019 AU 01/05/2069

- **Date de versement du prêt** : Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 20/02/2019, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date.
- **Durée d'amortissement** : 50 ans, soit 200 échéances d'amortissement.
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : LIVRET A Préfixé + Marge 1,11% soit 1,86% révisable en fonction de la variation de l'index Livret A
Date de constatation de l'index Livret A : Taux en vigueur avant chaque début de période d'intérêts.
Révision de l'index Livret A : A compter de la signature du contrat et pendant toute la durée du prêt, à chaque variation de l'index Livret A, le taux d'intérêt actuariel annuel du prêt sera révisé de la différence, positive ou négative, constatée entre le taux de rémunération de l'index Livret A en vigueur à la date de révision et celui en vigueur à la date de la signature du contrat.

Quel que soit le niveau constaté de l'index Livret A, le taux d'intérêt actuariel annuel effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index Livret A négatif, celui-ci sera considéré comme étant égal à zéro et l'emprunteur restera au minimum redevable de la marge.

La révision prendra effet à la période d'intérêts postérieure à celle de la révision de l'index Livret A.
- **Base de calcul des intérêts** : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- **Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement** : Périodicité trimestrielle
Date de première échéance : 01/08/2019
Jour de l'échéance : 1^{er} d'un mois
- **Mode d'amortissement** : Progressif
Taux annuel de progression 1,86 %
- **Remboursement anticipé** : Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité.
Préavis : 35 jours ouvrés
Indemnité : (i) Indemnité dégressive de 0,80 %.
(ii) Indemnité forfaitaire de 7,00 % en cas de :
 - défaut de paiement d'une somme quelconque devenue exigible au titre du contrat de prêt ;
 - non affectation des fonds empruntés conformément à l'objet du contrat de prêt ;
 - non-respect des dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux définies par les articles R 331-17 à R 331-21 et R 372-20 à R 372-24 du Code de la construction et de l'habitation
 - inexécution, non-respect, résiliation ou annulation pour quelque motif que ce soit du contrat de prêt ;

A

(iii) Aucune indemnité n'est due si le remboursement anticipé est provoqué par la cession ou la destruction du bien financé par le prêt.

- Intérêts de retard : 6%

GARANTIES

- Caution : Cautionnement à hauteur de 50,00 % avec renonciation au bénéfice de discussion de la Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole Cœur des Bauges comprenant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires.

Caution Cautionnement à hauteur de 50,00 % avec renonciation au bénéfice de discussion du Département de la Savoie comprenant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires.

- Production des garanties : La production des garanties constitue une condition suspensive à la mise à disposition des fonds. A défaut de production des garanties avant le 20/02/2019, le prêt sera définitivement annulé. En conséquence, le prêteur sera délié de ses obligations et pourra exiger de l'emprunteur le paiement d'une commission de dédit

- Commission de dédit Indemnité forfaitaire

Taux de l'indemnité : 7,00 %

COMMISSIONS

- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du prêt dont 0,03 % reversés à la Caisse des dépôts et consignations
- Commission de non utilisation Néant

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Taux effectif global : 1,85 % l'an
soit un taux de période : 0,463 %, pour une durée de période de 3 mois

A

Notification

Prêteur	Emprunteur	Garant	Garant
La Banque Postale CPX 215 115 rue de Sèvres 75275- PARIS CEDEX 06	HALPADES SOCIETE ANONYME D'HLM 6 Avenue de Chambéry 74000 ANNECY	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE Château des Ducs de Savoie Place du Château BP1802 73018 CHAMBERY CEDEX	CA CHAMBERY METROPOLE CŒUR DES BAUGES 106 allée des Blachères 73026 CHAMBERY Cedex
Fax : 08 10 36 88 44	Fax : NC M. Broyer Jean- François Directeur Administratif et Financier Tel : 04.50.88.26.26 jfbroyer@halpades	Fax : NC	Fax : NC

CONDITIONS SUSPENSIVES

L'entrée en vigueur du prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 16/11/2018 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- Une copie certifiée conforme des statuts
- Un extrait K-bis datant de moins de trois mois avant la signature
- Un Relevé d'Identité Bancaire du compte bancaire de l'Emprunteur ouvert dans les livres de La Banque Postale
- La copie de la décision favorable à l'opération financée visée à l'article R 331-3 du Code de la construction et de l'habitation
- Une autorisation de prélèvement SEPA dûment signée
- Un exemplaire des conditions particulières dûment paraphées, datées et signées par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur
- La copie de la convention prévue aux 3° ou 5° de l'article L 351-2 du Code de la construction et de l'habitation
- Une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du contrat ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes
- Un extrait certifié conforme du registre des délibérations ayant nommé le signataire du contrat ou l'ayant renouvelé dans ses fonctions
- Une copie certifiée conforme du registre des délibérations de l'organe délibérant autorisant le recours au présent prêt, sauf si cela résulte de dispositions statutaires

Le déblocage des fonds est conditionné à la production au prêteur au plus tard 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- Copie des éventuelles délégations de signature établissant les pouvoirs des signataires des Cautions
- Délibération exécutoire de garantie d'emprunt de l'organe compétent de chacune des Cautions
- Un exemplaire des conditions particulières dûment paraphées, datées et signées par un représentant qualifié et légalement habilité du Garant